

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE CARREFOUR COMMUNAUTAIRE BEAUSOLEIL INC.	Numéro de permis 1158000	Date d'inspection Le 25 janvier 2023	
Nom de l'établissement Les Beaux Soleils		Numéro de téléphone (506) 627-4125	
Adresse 300 Beaverbrook Road Miramichi NB E1V 1A1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

-Visite à l'établissement pour une inspection de surveillance impromptue
 -le ratio est respecté durant la visite
 -La directrice ainsi que 50% des employées ont leur certification collégiale en EPE
 -L'administrateur et les éducateurs sont titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide
 -L'établissement offre des services dans un milieu inclusif pour tous les enfants
 -Les activités quotidiennes comprennent : Des programmations délibérément planifiées et documentées où nous retrouvons; Du temps et de l'espace consacrés aux expériences de jeu, lesquelles sont au choix de l'enfant, également des possibilités d'activité physique à l'intérieur et à l'extérieur. Des occasions de vivre des expériences de groupe et individuelles et d'explorer les différentes formes de littératie. L'occasion d'exprimer sa créativité et ses intérêts, d'explorer les arts et les sciences. Des opportunités de vivre des accomplissements et des réussites ainsi que de résoudre des problèmes et de développer une relation de confiance, de respect et de soutien.
 -L'établissement a le nombre approprié de toilettes et de lavabos disponibles et fonctionnels
 -Un siège percé ou un siège pour l'apprentissage de la propreté est fourni pour chaque groupe de trois enfants qui font l'apprentissage de la propreté.
 -Des marchepieds ou tabourets sont fournis pour permettre aux enfants d'utiliser les toilettes et les lavabos de dimension régulière
 -Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants
 -L'orientation des enfants est faite de façon positive et constructive
 -Un espace d'accès facile est prévu pour ranger les effets personnels, cet espace est identifié par le nom de l'enfant et sert uniquement à l'usage de celui-ci.
 -Affichés dans un endroit bien en vue dans l'établissement sont les documents suivants : Le permis ainsi que les rapports d'inspection, la routine quotidienne, le menu hebdomadaire, les procédures d'évacuation, le nom de l'administrateur, le nom et le numéro de téléphone du mentor en assurance de la qualité et de l'inspecteur, les noms et les numéros de téléphone des membres du conseil d'administration, les allergies constituant un danger

Commentaires généraux

de mort, un avis pour informer les parents de l'existence d'une maladie transmissible

-Durant la visite des pièces de documentation sont affichées sur les murs démontrant les apprentissages récents des enfants.

-Discussion avec la direction que les portes d'accès au parc extérieur doivent toujours être dégagées. Durant la visite les portes s'ouvrent facilement et sont sans obstacles.

Observations : Durant la visite les enfants sont en période de jeux libres. Dans l'un des groupes, les enfants explorent dans le coin dramatique, les costumes, des petites maisons et font des jeux de groupe. Dans le second groupe, les enfants jouaient et exploraient avec des petites voitures et les jeux moteurs.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 janvier 2023

Date

original signé par

Gabrielle Manuel

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 janvier 2023

Date